

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Scrutin du 25 septembre 2022 (2022-09-25)

Par cet avis public, je Jacques Taillefer, président d'élection, annonce que les éléments suivants aux électrices et électeurs de la municipalité.

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures :
Poste de conseillère ou conseiller numéro 2
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection, ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, aux jours et aux heures suivants :

Du 12 août 2022 au 26 août 2022

Horaire

Lundi	de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Mardi	de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Mercredi	de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Jeudi	de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Vendredi	de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Attention : **le vendredi 26 août 2022 le bureau sera ouvert de 09h00 à 16h30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche le 25 septembre 2022 de 10h00 à 20h00

Jour de vote par anticipation : Dimanche le 18 septembre 2022 de 12h00 à 20h00

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Maryse Bellemare
5. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Maryse Bellemare
6. Vous pouvez joindre le président d'élection, ou son adjointe le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Président d'élection :

200 rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0

418.325-2841 poste 226

Adjointe :

200 rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0

418.325-2841 poste 227

Signature

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 8 août 2022

Président d'élection